



BORDEREAU SPÉCIFIQUE

RÉMUNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES PHOTOGRAPHES JOURNALISTES PROFESSIONNELS

21, bis rue de Bruxelles
75439 PARIS cedex 09
Tél. : 01 48 78 25 00
www.agessa.org

Service diffuseurs
fax : 01 48 78 60 00
Courriel :
diffuseurs@agessa.org

Nous vous invitons à consulter la notice n° 4 - Presse - sur le site : www.agessa.org

IDENTIFICATION AGENCE

N° AGESSA

N° SIRET

Raison sociale de l'Agence de presse photographique

Nom

N°

Rue

CP

Ville

E-mail

@

Période acquittée

Année 2 0

ou

1^{er} trim. 2 0

2^{ème} trim. 2 0

3^{ème} trim. 2 0

4^{ème} trim. 2 0

(échéance au 15/04)

(échéance au 15/07)

(échéance au 15/10)

(échéance au 15/01)

**MONTANT BRUT HT
des rémunérations
complémentaires
versées**

€ Arrondir à l'Euro
le plus proche

Cotisations précomptées par l'agence

Cotisations d'assurances sociales

(Taux 0,85% du montant brut HT des rémunérations complémentaires)

€ 110

Contribution Sociale Généralisée C.S.G.

(Taux 7,50% de 97% du montant brut HT des rémunérations complémentaires)

€ 140

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale C.R.D.S.

(Taux 0,50% de 97% du montant brut HT des rémunérations complémentaires)

€ 120

TOTAL À VERSER

Si vous réglez par virement
cochez cette case

Certifié exact, le

J J M M 2 0 A A

Cachet de l'Agence

Nom du signataire

Qualité

Téléphone

Signature

Attention

Vous devez joindre
à ce bordereau la liste
nominative des photographes
journalistes concernés.

Tournez SVP

L-BSRA202

